

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

A LA FORMATION INFIRMIERE P 61

ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025

Formateurs groupe 1 ^{ère} année	Formateurs groupe de 2 ^{ème} année
BLANCHON Emmanuelle DE MORI Emmanuel EPALE Séverine GAUDENZ Sylvie MOREAU Agnès ROTELLINI-LEFEVRE Jocelyne FAYOLLE Viviane VOLOZAN Delphine	BOQUET Cécile CAPONY Géraldine DELOLME Véronick MAZERON Catherine PELISSIER David ROMEUF Nelly ROWINSKI Pascale

Formateurs groupe de 3 ^{ème} année
BRUNET Isabelle CHATAGNON Anne CONVERT Sandrine MICHALON Thomas PICHON-GALLAND Monique

Directrice : GIRAUDET Nathalie

Cadre supérieure de santé pédagogique: CHOVET Marie-Danielle

Cadre supérieur de santé qualité et stages : DELAHAYE Raja

Formatrices assurant la mission de coordination des stages: ACHFARI Hayet – ROMEUF Nelly

Secrétaire en charge des étudiants de 1^{ère} année : KREBS Juliette

Référent handicap : VOLOZAN Delphine

Votre projet de devenir infirmier(ère) se concrétise aujourd'hui avec votre arrivée à l'Instituts de Formation en Soins Infirmiers du CHU de Saint-Etienne.

Il prépare aux métiers d'infirmiers et d'ambulanciers et assure de la formation continue.

Il accueille 147 étudiants infirmiers et 44 élèves ambulanciers (2 sessions de 22 élèves) par année de formation.

Vous intégrez une école dynamique, accueillante, avec des valeurs profondes de respect, de bienveillance et de bientraitance.

Vous aurez la chance de découvrir tout au long de ces 3 ans de formation, un référentiel de formation qui mobilise les situations de soins de façon actualisées et adaptées à la réalité.

L'institut offre aux apprenants de vrais avantages d'étudier par un accompagnement tout au long de la formation :

- par des équipes de formateurs et administratives compétentes et attentives,
- par des stages qualifiants et encadrés par des professionnels,
- par l'utilisation d'équipements pédagogiques performants et innovants

L'équipe pédagogique et moi-même mettons tout en œuvre pour vous accompagner à devenir des professionnels compétents et épanouis.

A tous et à chacun, je vous souhaite une excellente formation parmi nous et entre vous.

Nathalie GIRAUDET
Directrice des Soins

**Coordonnatrice du pôle de formation initiale
des instituts de formation
Saint-Etienne et Saint-Chamond**

1. Table des matières

1.	Présentation des Instituts de Formation du CHU de Saint-Etienne.....	7
1.2.1.	La formation des infirmiers	7
1.2.2.	La formation des ambulanciers.....	8
1.2.3.	La formation des cadres de santé	8
1.2.4.	Une direction commune pour les instituts HDG et CHU.....	8
2.	Le référentiel métier	9
3.	Le référentiel de formation.....	12
3.1.1.	Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier	12
3.1.2.	Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.....	13
3.2.1.	L'ICOGI : instance compétente pour les orientations générales de l'institut.....	13
3.2.2.	La SSPI : Section compétente pour le traitement des situations pédagogiques individuelles.....	14
3.2.3.	La SSD : section compétente sur les situations disciplinaires.....	15
3.2.4.	La SVE : Section de vie étudiante	15
4.	Organisation de la formation à l'Institut du CHU de Saint-Etienne	17
4.2.1.	L'équipe pédagogique	17
4.2.2.	L'équipe administrative.....	17
4.2.3.	L'équipe du centre de documentation.....	18
4.2.4.	L'équipe de direction	18
4.3.1.	La réflexivité (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier)	19
4.3.2.	L'autonomie.....	22
4.3.3.	L'alternance (Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, 2009)	24
4.4.1.	La validation des compétences	29
4.4.2.	L'attribution des ECTS.....	31
4.4.3.	Les sessions de rattrapages.....	31
4.4.4.	Le diplôme d'Etat et le grade licence	32
5.	Organisation de l'année scolaire 2024-2025 pour la P61	33
⇒	Semestre 1 : Période du 4 septembre 2023 au 2 février 2024 inclus, soit 20 semaines :.....	35
⇒	Semestre 2 : Période du 6 février 2024 au 05 juillet 2024 inclus, soit 20 semaines :	35
6.	ANNEXES.....	39
	Annexe 1-.....	41
	Répartition des UE par compétences et par semestre sur la 1 ^{ère} année	41
	Annexe 2-procédure concernant l'affectation des stages en formation infirmière (extrait)	42
	Annexe N°2.1 : Demande de changement de lieu de stage- RECTO.....	44

Annexe N°2.1 : Demande de changement de lieu stage dans le cas d'une permutation VERSO	45
Annexe N°2.2 : Demande de changement de type de stage	46
Annexe N°2.3 : GUIDE D'EVALUATION DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE EN STAGE	47
L'ACCUEIL	47
L'ENCADREMENT	47
LES SOINS En quoi les conditions de stage vous ont-elles permises :	48
AUTRES REMARQUES	48
Annexe 3 : EVALUATIONS THEORIQUES DU SEMESTRE 1 (Tableau Prévisionnel non contractuel)	49
Annexe 4 : EVALUATIONS THEORIQUES DU SEMESTRE 2 (Tableau previsionnel non contractuel)	51
Annexe 5 : Structure d'année	53

Glossaire des termes souvent mobilisés dans la formation

Instances :

CAC : Commission d'attribution des crédits

ICOGI : instance compétente pour les orientations générales de l'institut

SSD : section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

SSPI : section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiant.e.s

SVE : section relative à la vie étudiante

Types de cours :

TD : travaux dirigés

CM : cours magistral

CMO : cours magistral obligatoire

ED : enseignement à distance

TPG : Temps personnel guidé

Types de stage :

- **SCD** : Soins de Courte Durée
- **SMPSY** : Soins en Santé Mentale et en Psychiatrie
- **SLD** : Soins de Longue Durée et Soins de Suite et de Réadaptation
- **SICLV** : Soins Individuels ou Collectifs sur des Lieux de Vie

IFAS : Institut de Formation des Aides-Soignants

IFSI : institut de Formation en Soins Infirmiers

IFA : Institut de Formation des Ambulanciers

IFCS : Institut de Formation des Cadres de Santé

UJM : Université Jean Monnet – Saint-Etienne

CHU : Centre hospitalier universitaire

AVS/ACSS : analyse de vécu de stage/analyse collective de situations de stage

SPI : suivi pédagogique individuel

DEI : Diplôme d'état infirmière

BDE : bureau des étudiants

ECTS: European Credit Transfer and accumulation System

UE : Unité d'enseignement

Potentiel : Ensemble des lieux de stage disponibles par période de stage et par promotion.

Introduction

Nous avons construit ce livret d'accompagnement à la formation pour qu'il devienne un outil partagé, commun et qu'il serve d'interface entre vous, étudiants, le personnel de l'IFSI et les professionnels qui participent à la formation.

Ce livret d'accompagnement à la formation doit vous permettre de vous repérer dans l'ensemble des ressources proposées par l'institut de formation du CHU de Saint- Etienne et d'identifier les exigences à respecter.

Il obéit à trois critères :

1. Il explique la particularité de l'IFSI du CHU, il communique les priorités, les orientations choisies et les moyens mis en œuvre pour les réaliser : le sens des études.
2. C'est un document où sont rassemblés et signalés les éléments du cadre légal de la formation : les règles de fonctionnement à connaître.
3. Il permet le dialogue, il est donc révisable, il n'est pas écrit dans le marbre. Il devient légitime parce qu'il est discutable et évolutif. L'équipe pédagogique prend en compte les bilans réalisés avec les étudiants, l'évolution de la réglementation et du contexte.

Il est attendu que vous n'hésitez pas à demander des éclaircissements, à faire part de vos questionnements.

1. Présentation des Instituts de Formation du CHU de Saint-Etienne

1.1. Le CHU de Saint-Etienne

Le CHU de St Etienne est la plus grande structure de soins de la Loire et une des trois plus grandes de Rhône Alpes. Il emploie 8230 personnes dont 4086 personnels paramédicaux et 1575 personnels médicaux (chiffres de janvier 2024).

Il est doté de 1882 lits et places permettant d'accueillir les patients dans des services de médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique, psychiatrie, soins de suite et de réadaptation, soins de longue durée...

Les 68 services hospitaliers sont organisés en 16 pôles d'activités médicales et médicotechniques. Le CHU de Saint Etienne est réparti sur 3 sites : Hôpital Nord, Hôpital Bellevue et Hôpital de la Charité.

Le CHU de Saint Etienne participe à différents réseaux, dont notamment le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Loire qui regroupe 15 établissements.

1.2. Les formations du campus paramédical

Le CHU, avec le campus paramédical, a une place importante dans la formation de soignants non médicaux en particulier pour le Sud Loire et le Nord de la Haute Loire. Trois formations diplômantes sont proposées sur le site de Bellevue, le campus paramédical intègre également le CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences).

1.2.1. La formation des infirmiers

Le 2 octobre 1963, une école d'infirmières ouvre au Centre Hospitalier de Saint-Etienne pour pallier le manque de professionnels formés. En effet, sur les 64 infirmiers diplômés issus en 1962 de l'école d'infirmières de la Croix Rouge, seulement 14 ont demandé un emploi au Centre Hospitalier de Saint-Etienne.

Cette école est implantée au 3^{ème} étage du pavillon de Pneumo-Phtisiologie de l'Hôpital Bellevue (ancienne Faculté de Médecine) et bénéficie d'un agrément pour 20 à 25 élèves.

Le 1er septembre 1978, l'école intègre le pavillon 54, à l'Hôpital Bellevue.

Pendant plusieurs années, deux écoles d'infirmiers de secteur psychiatrique ont existé à Saint-Etienne, l'une à l'Hôpital Bellevue, l'autre à l'Hôpital Saint-Jean-Bonnefonds.

Cette école est devenue en 1992, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Cet établissement a pris de l'ampleur et s'est inscrit dans la durée : il accueille en 2024, la

61^{ème} promotion avec un quota de 152 étudiants infirmiers.

1.2.2. La formation des ambulanciers

L'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) du CHU accueille sa 35^{ème} promotion. La formation dure 23 semaines.

En 2006, une formation de 2 semaines pour les auxiliaires ambulanciers a été initiée. Depuis, deux sessions de 24 stagiaires sont organisées chaque année.

1.2.3. La formation des cadres de santé

L'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) forme en une année scolaire des professionnels de santé qui ont au moins 4 ans d'expérience professionnelle dans une des 13 professions paramédicales de niveau 6 pour leur permettre d'obtenir le diplôme de cadre de santé.

Les cadres de santé exercent soit en tant que cadre dans une unité de soins, soit en tant que cadre formateur dans un institut de formation.

L'IFCS accueille en 2024 la 45^{ème} promotion.

1.2.4. Une direction commune pour les instituts HDG et CHU

Depuis 2016, la direction des instituts de formation du CHU de Saint Etienne et de celle des instituts de l'Hôpital du Gier (HDG) est commune.

Le site de Saint Chamond propose :

- une formation infirmière
- une formation aide-soignante.

2. Le référentiel métier

Le référentiel métier est un ensemble de repères opérationnels liés au poste de travail. Il veut distinguer les tâches, les missions et les compétences de bases exercées et attendues d'un professionnel qualifié dans un secteur d'emploi défini, en réponse à des besoins sociaux. Il comporte toutes les règles qui organisent le métier et la responsabilité du professionnel en exercice.

2.1. Définition du métier d'infirmier

L'infirmier est un professionnel soignant qui donne habituellement des soins infirmiers en application du rôle propre qui lui est dévolu ou sur prescription ou conseil médical. Il évalue l'état de santé d'une personne et analyse les situations de soins ; il conçoit et définit des projets de soins personnalisés ; il planifie des soins, les prodigue et les évalue ; il met en œuvre des traitements.

L'infirmier dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé ; il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. L'infirmier intervient dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration. (Code de la santé publique - Article R4311-1)

« Les métiers dits « paramédicaux », qui en réalité sont appelés « auxiliaires médicaux » dans le code de la santé publique, font partie de ce qu'il convient d'appeler des « professions réglementées ». Une profession réglementée est décrite en ces termes par la directive européenne de 2005 : « activité ou ensemble d'activités professionnelles dont l'accès, l'exercice ou une des modalités d'exercice, est subordonnée directement ou indirectement, en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives, à la possession de qualifications professionnelles déterminées ; l'utilisation d'un titre professionnel limitée par des dispositions législatives, réglementaires ou administratives aux détenteurs d'une qualification professionnelle donnée constitue notamment une modalité d'exercice.

En France, ces professions se définissent, sur le plan juridique, en relation avec les métiers médicaux, position qui leur confère à la fois une légitimité et une fonction spécifique dans le domaine de la santé, mais qui, sur le plan de la reconnaissance sociale et professionnelle, les oblige à se démarquer pour se sentir mieux exister. » (Coudray et Gay, 2009)

Le métier d'infirmier est un métier réglementé.

Il faut être détenteur du diplôme d'Etat, être inscrit à l'Ordre national des Infirmiers et être enregistré sur le fichier ADELI pour avoir le droit d'exercer. L'institut prépare l'étudiant à l'exercice du métier.

Certains secteurs professionnels sont accessibles directement après l'obtention du diplôme d'Etat, d'autres nécessitent des formations complémentaires diplômantes, soit professionnelles :

diplôme d'Etat d'infirmier puériculteur, d'infirmier anesthésiste, d'infirmier de bloc opératoire.... soit universitaires : IPA (infirmier de pratique avancées), DU ou masters : douleur, soins palliatifs, oncologie, tabacologie, éducation à la santé...

Des textes législatifs régissent la profession :

Ils sont référencés pages 207 à 272 du Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession qui vous a été remis.

Les infirmiers, infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et au code de déontologie. Depuis novembre 2016, un code de déontologie de la profession IDE a été légiféré. « Ce code énonce notamment les devoirs des infirmiers dans leurs rapports avec les patients, les autres membres de la profession et les autres professionnels de santé » (Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers, 2016).

2.2. Activités et compétences professionnelles infirmières

Le référentiel de formation de 2009 (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier), a été élaboré à partir de l'analyse des activités des infirmiers tout secteur professionnel confondu. Ce référentiel a vu le jour après les accords de Bologne (1999) pour inscrire la formation dans le système LMD et permettre la mobilité des étudiants au niveau professionnel et des études.

L'université est responsable d'une partie des contenus de la formation, les UE contributives souvent dispensées en e Learning.

Neuf groupes d'activités sont dégagés (Annexe 1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier », 2009) :

- 1 - Observation et recueil de données cliniques
- 2 - Soins de confort et de bien être
- 3 - Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- 4 - Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- 5 - Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique
- 6 - Coordination et organisation des activités et des soins
- 7 - Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- 8 - Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaire
- 9 - Veille professionnelle et recherche.

A partir de ces activités, 10 compétences ont été décrites. Elles sont le socle de l'exercice professionnel. Les unités d'enseignement (UE) de la formation, les stages vous permettent de les acquérir. Pour obtenir le diplôme d'Etat d'infirmier, les apprentissages réalisés pendant la formation doivent attester l'atteinte des 10 compétences dans des situations professionnelles et se traduit par la validation de l'ensemble des UE (théoriques et stages).

Ces compétences sont :

- 1- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- 2- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- 3- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- 4- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- 5- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- 6- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- 7- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- 8- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- 9- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- 10- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

3. Le référentiel de formation

3.1. Le cadre réglementaire

Deux arrêtés fixent le cadre de votre formation. Ces textes sont transcrits dans le recueil des principaux textes, relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession.

3.1.1. Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

La formation des infirmiers est régie par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. Ce texte et ses annexes permettent d'offrir sur l'ensemble du territoire français une formation organisée de manière semblable et de maintenir un diplôme national, le diplôme d'Etat d'infirmier.

Cet arrêté précise le cadre réglementaire. Il est la référence pour les formateurs, la direction et aussi pour les étudiants.

- L'annexe 1 : le référentiel d'activités décrit les activités des infirmiers en référence à la réglementation et à la pratique. Il prend en compte la diversité des lieux d'exercice professionnel.
- L'annexe 2 : le référentiel de compétences décrit les compétences professionnelles des infirmiers. Ces compétences sont au cœur de la formation prodiguée à l'IFSI. Elles en donnent les orientations et en permettent l'organisation. Le niveau d'acquisition de chaque compétence est évalué lors de chaque stage ; Chaque évaluation théorique évalue l'acquisition des savoirs en lien avec une ou des compétences.
- L'annexe 3 : le référentiel de formation présente les orientations pédagogiques qui servent à la mise en place et à l'organisation de la formation. L'alternance entre les stages et la formation théorique y est décrite.
- L'annexe 4 : un tableau permet d'avoir une présentation par semestre des unités d'enseignement qui sont étudiées.
- L'annexe 5 : sont présentés les objectifs, les éléments de contenu, les modalités d'évaluation de chacune des UE. Elle est pour vous un moyen de connaître les attendus, moyen qui est complété avec la présentation par chaque formateur de mise en œuvre de l'UE à l'IFSI du CHU de St Etienne.

3.1.2. Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Cet arrêté s'adresse aux instituts de formation agréés par le président du Conseil Régional pour la préparation des diplômes d'Etat d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue, d'ergothérapeute, de manipulateur en électroradiologie médicale et de technicien en analyses biomédicales.

C'est un texte qui, entre autres :

- crée des instances décisionnaires,
- fixe les droits et obligations des étudiants.

3.2. Les instances décisionnaires – La gouvernance des Instituts

Elles sont constituées d'une instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) et de trois sections :

- une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants (SSPI) ;
- une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires (SSD);
- une section relative à la vie étudiante (SVE)

3.2.1. L'ICOGI : Instance compétente pour les orientations générales de l'institut

Cette instance valide les orientations générales de l'institut.

Partenaires de la formation	Caractéristiques du représentant
l'Etat	le représentant du directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) préside, le conseiller pédagogique régional
l'organisme qui participe au financement	deux représentants du président du Conseil Régional
la direction du CHU	le directeur des ressources humaines et des relations sociales, représentant le directeur général le coordonnateur général des soins du CHU

l'institut	la directrice de l'institut la coordinatrice pédagogique, cadre supérieur de santé la responsable administrative, désignée par la directrice de l'institut
les formateurs	2 cadres de santé, accueillant des étudiants en stage, désignés par la directrice de l'institut 3 cadres de santé formateurs de l'IFSI élus par leurs pairs un médecin participant à la formation désigné par le directeur de l'institut
l'université	le président de l'université Jean Monnet ou son représentant un enseignant universitaire désigné par le président de l'Université Jean Monnet
les étudiants	6 étudiants (2 par promotion) élus par leurs pairs
un expert	un conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut

Cette instance se réunit une fois par an. C'est une instance essentielle dans la vie de l'IFSI. Elle permet d'une part, de présenter l'avancée des projets et d'autre part, de recueillir l'avis des différents partenaires, de positionner l'IFSI dans les évolutions stratégiques.

Les représentants des étudiants y jouent une place primordiale. Ils exposent et argumentent leurs points de vue, points de vue qui orientent les débats ; ils participent aux votes. Tous les membres de l'ICOGI sont tenus au secret à l'égard des informations dont ils ont connaissance.

Siègent également des membres invités : toutes personnes qualifiées nécessaires à la présentation d'un thème.

3.2.2. La SSPI : Section compétente pour le traitement des situations pédagogiques individuelles

Cette instance traite des situations pédagogiques individuelles des étudiants : difficultés dans les apprentissages, mutations, reprises de formation, situation de mise en danger du patient, demande de césure, demande de dispense d'enseignement et d'aménagement de formation...

C'est un organe décisionnaire.

Tous les membres de la SSPI sont tenus au secret à l'égard des informations dont ils ont connaissance au cours des réunions de la SSPI concernant la situation d'étudiants.

3.2.3. La SSD : Section compétente sur les situations disciplinaires

Elle est composée de membres de l'ICOGI tirés au sort. Elle est établie pour un an lors de la première ICOGI. Trois étudiants, un par année, y siègent. Les situations d'étudiants qui ont commis des fautes par rapport à la loi et/ou au règlement intérieur y sont présentées.

C'est aussi un organe décisionnaire : le directeur notifie la décision finale prise par cette instance.

Les sanctions prononcées peuvent être : un blâme, un avertissement, jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

3.2.4. La SVE : Section de vie étudiante

L'objectif est d'améliorer la vie quotidienne à l'IFSI au niveau organisationnel, intendance, locaux...

A l'IFSI du CHU de St Etienne, la section de vie étudiante (SVE) permet d'appréhender les besoins des étudiants et élèves et de les impliquer dans la vie et l'organisation de l'IFSI.

Cette commission consultative émet des avis et propositions. Elle peut être amenée à construire des dossiers, des argumentaires.

Sont traités :

- L'utilisation des locaux et du matériel
- Les projets « extra-scolaires »
- L'organisation des échanges internationaux

Peuvent être également abordés :

- L'aménagement des espaces destinés à la vie étudiante,
- L'organisation d'activités sportives et culturelles périscolaires,
- La santé, l'hygiène et la sécurité,
- Les missions et la formation des représentants des étudiants,
- L'organisation de l'information aux futurs candidats.

Participent :

- les délégués des étudiants infirmiers, et des élèves ambulanciers (8 personnes),
- 4 formateurs désignés par le directeur (3 pour la formation IDE, 1 pour la formation ambulancière),
- une secrétaire désignée par le directeur,
- le documentaliste,
- l'adjointe des cadres, responsable administratif,
- la cadre supérieure de santé
- la directrice

Elle se réunit deux fois par an.

3.3. Les droits et obligations des étudiants

L'arrêté du 17 avril 2018 qualifie les absences autorisées pendant la formation, les conditions d'interruption de formation, de césure, le suivi médical des étudiants et les vaccinations obligatoires, le droit d'association des étudiants.

Ce texte instaure la mise en place d'un règlement intérieur et en propose un plan type. A l'IFSI du CHU de St-Etienne, ce règlement est mis à votre disposition sur la plateforme numérique. L'application de ce règlement est utile pour faciliter la vie et le travail collectifs. Par la signature du document « Attestation de prise en connaissance du règlement intérieur », vous acceptez de vous conformer à ce règlement.

4. Organisation de la formation à l'Institut du CHU de Saint-Etienne

4.1. Le projet de formation, les orientations pédagogiques

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Elle est organisée sur trois ans, en alternance, avec des temps à l'IFSI (cours magistraux, enseignements à distance, enseignement par la simulation, travaux dirigés, travail personnel) et des temps en stage.

4.2. Les équipes

4.2.1. L'équipe pédagogique

Elle est formée de 23 formateurs, tous infirmiers et majoritairement titulaires d'un diplôme de cadre de santé. L'équipe vous accompagne dans vos apprentissages ; elle est organisée de la manière suivante :

- 2 cadres de santé coordinatrices des stages
Leurs missions consistent à :
 - Mettre en œuvre de l'alternance intégrative,
 - Collaborer avec les autres instituts de formation du territoire (négociation et organisation des stages)
- 20 formateurs répartis par année de formation
- Les formateurs d'année accompagnent les étudiants dans des apprentissages transversaux
- 2 formateurs sont rattachés à la formation ambulancière.

4.2.2. L'équipe administrative

Elle est composée de 5 secrétaires dont 1 dédiée à l'IFA.

Une personne anime la salle multimédia, gère le parc informatique et la plateforme de l'institut.

4.2.3. L'équipe du centre de documentation

Deux personnes vous guident dans la recherche documentaire. Sébastien ANDRE en est le responsable.

4.2.4. L'équipe de direction

Elle est constituée de :

- Une directrice des soins, coordonnatrice des instituts de formation,
- Une cadre supérieure de santé, responsable de la coordination de la formation infirmière,
- Une cadre supérieure de santé responsable de la coordination de la formation ambulancière, de la formation continue, de la démarche qualité, de l'organisation de la sélection à l'institut,
- Une adjointe des cadres hospitaliers, responsable de l'équipe administrative.

4.3. Les principes fondateurs de la formation

Ces principes à l'IFSI du CHU de Saint-Etienne s'appuient sur des valeurs humanistes et sur le postulat d'éducabilité.

Pour l'équipe de l'IFSI, ces valeurs sont essentielles dans la relation pédagogique et dans la relation de soins.

Elles sont :

- ✓ Le respect : c'est une attitude par laquelle la personne témoigne de la reconnaissance et de la considération à une autre et à soi-même.
- ✓ La tolérance : elle conduit à accepter d'autres façons de penser et d'agir.
- ✓ La bienveillance : c'est l'attention favorable portée à l'autre.
- ✓ La dignité : c'est le respect dû à autrui et à soi-même.
- ✓ L'équité : elle apprécie ce qui est dû à chacun, au regard de ses besoins.
- ✓ La responsabilité : c'est répondre de ses actes.

Le postulat d'éducabilité oriente la relation pédagogique. Il se fonde sur les éléments suivants :

- ✓ Tout étudiant est capable de progrès.
- ✓ C'est l'étudiant qui apprend.
- ✓ Chaque formateur est présent pour lui permettre de progresser et est individuellement impliqué dans l'accompagnement pour cette progression.

Ce postulat engage l'ensemble de l'équipe de l'IFSI à :

- ✓ Estimer que chaque individu a des potentialités de développement,
- ✓ Estimer que chaque individu a la capacité de faire évoluer ses conceptions,
- ✓ Proposer des stratégies d'apprentissage variées et différenciées,
- ✓ Proposer un accompagnement individualisé.

Cependant, pour être infirmier, il est nécessaire d'acquérir les compétences professionnelles reconnues par les formateurs de l'IFSI et les professionnels des lieux de stages. La formation permet à chaque étudiant de préciser son projet professionnel et donc de confirmer ou infirmer son projet professionnel d'infirmier donc ce postulat n'implique pas que chaque étudiant parvienne à devenir un professionnel soignant.

Pour permettre d'acquérir les compétences professionnelles, l'équipe pédagogique privilégie les quatre principes organisateurs de la formation, suivants :

- La réflexivité
- L'autonomie
- L'accompagnement dans le développement de compétences
- L'alternance

4.3.1. La réflexivité (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier)

La réflexivité doit vous permettre d'être capable de :

- analyser les situations de travail dans leurs différentes dimensions organisationnelle, contextuelle, culturelle...
- individualiser des soins et proposer des soins adaptés aux situations, même les plus complexes.

La réflexivité permet d'identifier les savoirs produits au travers de l'action. A ce titre, l'erreur est considérée comme formatrice. La réflexivité exige la prise de distance, l'analyse des situations et de l'action, la connaissance de soi. Aussi, cette attitude est essentielle dans la formation et dans l'exercice de la profession. En effet, l'exercice du métier d'infirmier exige la capacité à agir de manière pertinente dans des contextes complexes, mouvants et dans des situations nouvelles.

Pour être un étudiant réflexif dans votre formation, vous pouvez régulièrement vous reporter aux référentiels de formation, d'activités, de compétences pour questionner et contrôler ce que vous allez faire, ce que vous faites, ce que vous avez fait. Vous pouvez ainsi évaluer vos gestes, attitudes, savoirs, positionnements, niveaux de compétences et repérer l'impact de vos émotions sur vos actions.

La formation est structurée autour de l'étude et de l'analyse de situations et/ou d'activités professionnelles vous donnant l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage, « comprendre », « agir », « transférer », nécessaires au développement d'une démarche réflexive.

- ✓ Comprendre : vous acquérez les savoirs nécessaires à la compréhension de la situation rencontrée et du résultat attendu
- ✓ Agir : vous mobilisez vos savoirs en situation et développez la capacité à mettre en œuvre des actions et à en apprécier les résultats
- ✓ Transférer : vous transposez vos acquis dans de nouvelles situations, ce qui vous permet de conceptualiser et d'acquérir la capacité à vous adapter à d'autres situations encore inconnues.

Différents temps pédagogiques vous permettent de mobiliser la réflexivité.

Cette réflexivité est mobilisée lors :

- De l'Analyse Collective des Situations de Stage (ACSS) entre vous, étudiants de même niveau de formation et du ou des formateurs référents pédagogiques. A partir de situations rapportées de stage par l'un ou plusieurs d'entre vous, vous êtes amenés à parler du vécu de stage, à approfondir l'analyse des pratiques. L'enrichissement de cette analyse nécessite une posture réflexive de tous les participants ;
- Des analyses de situation de stage écrites : pour les semestres 1 à 4, vous analysez par écrit une situation professionnelle rencontrée en stage. Les caractéristiques de cette analyse sont présentées avant le premier départ en stage. Des temps de formation vous aident à progresser dans ce travail (cf. « Analyse collective de situations de stage »). C'est votre formateur référent pédagogique qui apprécie la qualité de votre travail. La retranscription par écrit de l'analyse de situations professionnelles vous aide à formaliser votre réflexion.
- Des temps de Travaux Dirigés (TD), à partir de situations vécues en stage ou à l'IFSI et / ou apportées par les formateurs ou les professionnels. La confrontation des points de vue de chacun est régulièrement mobilisée sous forme d'échanges. Ces temps sollicitent chez vous, l'expression et l'argumentation de votre point de vue, l'écoute de l'autre, le développement du discernement et la restitution de votre cheminement de pensée ;
- Des temps de préparation de stages, d'accompagnements cliniques, en interrogeant l'écart entre le travail prescrit et le travail réel, entre la théorie et la pratique, entre l'idéal et le vécu, entre le symbolique et l'éprouvé ;
- Du Suivi Pédagogique Individuel (SPI), plutôt centré sur votre posture d'apprentissage et sur le développement de votre identité professionnelle ;
- De la construction du cahier d'étonnement, si vous réalisez au semestre 6, un stage à l'étranger ou dans les départements ultra marins ;
- Des bilans réguliers, en cours de stage, avec votre tuteur ;
- Du travail d'initiation à la recherche.

Pour vous permettre de développer cette réflexivité dans les différents temps pédagogiques présentés ci-dessus, des règles de fonctionnement des divers temps et plus spécifiquement des TD sont établies par les formateurs et vous en début d'année ; vous vous engagez à les respecter.

Place du port folio de l'étudiant (Annexe VI de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, 2009) :

Le port folio est un document qui facilite votre auto évaluation et la mesure de votre progression donc la réflexivité ; il vous aide à vous fixer des objectifs d'apprentissage adaptés.

Il est aussi outil de liaison entre le formateur du suivi pédagogique, les professionnels des terrains de stage et vous-même.

Pour vous permettre l'atteinte de ces 2 finalités, le portfolio est divisé, à l'IFSI du CHU de St Etienne, en 2 parties :

La partie « outil d'autoévaluation de l'étudiant », vous y classez :

- ✓ Les documents nommés « Analyse de situations ou activités rencontrées »,
- ✓ Les documents nommés « Objectifs de stage avec bilan intermédiaire du stage »,
- ✓ La copie du document « Bilan final de stage »,
- ✓ Les fiches semestrielles qui récapitulent l'acquisition des ECTS.

Vous mobilisez l'ensemble de ces éléments lors des rencontres avec votre référent pédagogique. Cette partie est la vôtre ; elle vous appartient.

La partie « Parcours de formation » :

- ✓ Il permet aux professionnels de l'IFSI, des terrains de stage qui vous encadrent et à vous-même, de percevoir votre progression dans l'acquisition des compétences.
- ✓ Il est outil de communication entre vous, le tuteur, les professionnels des stages, le formateur référent de stage et le formateur référent du suivi pédagogique.

Dans cette partie sont compilés :

- ✓ Le document « Mon parcours de stages »,
- ✓ Le document « Mon parcours : acquisition des compétences »,
- ✓ Le document « Mon parcours : activités de soins ».

Les deux parties de ce portfolio permettent de regrouper les éléments clés sur votre formation clinique : objectifs fixés, évaluations, niveaux d'atteinte des compétences...

4.3.2. L'autonomie

Vous devenez un étudiant autonome quand vous êtes capable de faire des choix éclairés, de prendre et d'être responsable de vos décisions, dans un environnement donné et contraint. Vous n'êtes pas un individu indépendant car vous faites partie d'un Institut qui réunit des étudiants, des élèves, des stagiaires, des professionnels avec des règles de fonctionnement. Quand vous êtes en stage, vous vous inscrivez dans un collectif de travail qui a, lui aussi, ses propres règles de fonctionnement.

L'intégration progressive du corps professionnel infirmier doit vous permettre d'expérimenter cette posture autonome, c'est-à-dire d'être capable de choisir, de prendre des initiatives, d'identifier des priorités d'apprentissages, de faire évoluer votre projet professionnel, d'affiner vos valeurs...

Vous développez des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Vous établissez votre portefeuille de connaissances et de compétences et préparez votre projet professionnel.

Vous apprenez à reconnaître vos émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Vous vous projetez dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant votre capacité critique et de questionnement.

Vous allez acquérir et développerez des compétences qui vous permettront de :

- proposer des soins de nature préventive, éducative, curative, palliative, y compris l'accompagnement des patients et de leur entourage confrontés à la mort,
- participer à la promotion de la santé en inter professionnalité.

Vos actions et interventions professionnelles, pour partie autonome et pour partie relevant de la prescription médicale, reposent sur une démarche réflexive. Vous apprendrez à transférer des connaissances, des jugements cliniques, des habiletés, face aux situations complexes nouvelles.

Quel que soit le contexte de vos interventions, vous aurez le souci de les inscrire dans une démarche de qualité et d'auto évaluation.

Vous développerez une éthique professionnelle vous permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de votre fonction.

Exercé au raisonnement clinique et à la réflexion critique, vous serez capable d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et de vous adapter à des situations variées.

Vous développerez votre identité professionnelle dans un cadre réglementaire professionnel et déontologique. Cette construction de l'identité se situe dans le champ du référentiel de formation, dans le contexte du projet pédagogique de l'Institut et dans l'environnement professionnel des stages.

4.3.2.1. L'accompagnement à l'autonomie à l'IFSI du CHU de Saint-Etienne

Vous entrez en formation à l'IFSI avec votre histoire, votre place dans la société, votre parcours de vie. Au cours de cette formation, vous êtes amené à faire des choix tout en respectant la réglementation et en prenant en compte l'organisation de la formation à l'IFSI du CHU.

L'autonomie de l'étudiant met en tension, d'une part la volonté de l'équipe pédagogique de former un professionnel capable de faire des choix et de les assumer et d'autre part la nécessité de garantir l'acquisition de compétences professionnelles.

L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit progressivement au sein d'un environnement défini.

L'équipe pédagogique est une ressource pour vous aider à discerner les enjeux et prendre des décisions éclairées.

Vos décisions engagent votre responsabilité.

4.3.2.2. L'enseignement à distance

Ce type d'enseignement a été mis en place au niveau régional pour les enseignements magistraux des U.E contributives : sciences humaines, sociales et droit ainsi que les sciences biologiques et médicales.

Pour ces enseignements, les formateurs peuvent positionner sur la plateforme « MOODLE » des guides d'enseignement qui fixent des objectifs d'apprentissage. Ces objectifs vous indiquent plus précisément le niveau de connaissance attendu. De ce fait, vous pouvez utiliser d'autres supports pour atteindre ces objectifs (ouvrages, autres support numériques....)

Les cours à distance ont l'avantage de vous permettre d'adapter vos horaires en fonction de votre organisation. Toutefois, il est nécessaire de respecter la chronologie proposée par les formateurs car les T.D en présentiel s'articulent avec ces enseignements. En revanche, cela nécessite davantage de planification et d'autonomie de votre part pour ne pas accumuler trop de retard. Pour toutes difficultés ou questionnements avec cet outil, les formateurs référents de ces U.E peuvent vous conseiller.

Pour s'adapter à d'éventuelles contraintes conjoncturelles, d'autres d'enseignements à distance peuvent être proposés.

4.3.2.3. L'accompagnement dans le développement de compétences

La finalité de la formation infirmière est l'acquisition des compétences professionnelles et le développement des potentialités d'adaptation aux évolutions en secteur hospitalier et hors hospitalier et dans une dimension de santé publique, de promotion à la santé.

A l'issue de cette formation initiale et généraliste, vous êtes titulaire d'un diplôme d'état vous permettant d'exercer la profession d'infirmier dans tous les secteurs.

Pour vous permettre de mobiliser de manière progressive vos différents savoirs, un formateur référent pédagogique, désigné par l'équipe de direction, vous est attribué pour les 3 ans sauf si le contrat est dénoncé par l'un ou les acteurs.

Ce formateur vous aide dans l'évaluation de vos apprentissages et dans l'établissement d'objectifs de progression adaptés. Il favorise votre réflexion sur votre projet professionnel. Il

vous accompagne à l'occasion du développement d'une posture professionnelle pertinente aux « métiers de l'humain » (Cifali, 2005). Des rencontres obligatoires sont programmées au cours de chaque année scolaire ; d'autres rencontres peuvent être planifiées à votre demande ou à la sienne.

Le formateur référent pédagogique peut être sollicité par les professionnels des terrains de stage pour échanger sur vos apprentissages ; dans tous les cas, vous en êtes informé. Une rencontre entre le ou les professionnels du terrain de stage, le formateur et vous-même peut être programmée pour faciliter les échanges, l'analyse et la compréhension de situations d'apprentissage. Ces rencontres peuvent également être à votre initiative.

Le formateur référent pédagogique propose des rencontres, en sa présence, entre vous et le cadre supérieur de santé, lorsque votre situation d'apprentissage le nécessite.

A l'issue de chaque semestre, un diagnostic pédagogique qui porte sur vos forces et sur vos difficultés est établi par votre référent pédagogique. Si vous rencontrez des difficultés d'apprentissage, votre situation peut être présentée à la Commission d'Attribution des Crédits.

A l'issue de chaque année, votre formateur référent pédagogique propose à la direction, une appréciation qui est portée sur votre dossier scolaire. Cette appréciation souligne vos forces, vos difficultés ou axes d'amélioration aussi bien à l'IFSI qu'en stage. Elle vous est présentée par votre formateur référent, au cours d'un entretien pédagogique.

4.3.3. L'alternance (Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, 2009)

L'ensemble de la formation se déroule pour 50% du temps à l'IFSI et pour 50% du temps en stage.

Les deux lieux de formation, l'IFSI et les stages, sont complémentaires et indispensables à l'acquisition des savoirs nécessaires à l'exercice professionnel.

4.3.3.1. *Les apprentissages en stage*

Le stage est un lieu d'expérimentation et de confrontation à une réalité professionnelle : vous rencontrez les usagers et leur entourage, les professionnels, les institutions de soins et les autres partenaires de soins. Le stage vous permet de vivre des expériences diverses, de vous confronter à des situations réelles et imprévisibles. Ce processus vous permet l'immersion dans des cultures professionnelles soignantes et l'intégration du corps professionnel infirmier.

Pour faciliter les apprentissages en stage, trois types d'objectifs sont formalisés :

- Vos objectifs personnels, prenant en compte vos forces et difficultés. Ils peuvent être travaillés avec votre formateur référent pédagogique.
- Les objectifs institutionnels fixés par l'IFSI ; ils sont travaillés avant le départ en stage. Chaque formateur, en lien avec les UE enseignées, peut être amené à fixer des objectifs de stage ou à mobiliser vos expériences de stage ou celles d'autres étudiants.
- Les objectifs spécifiques au terrain de stage qui vous permettent, en particulier, d'appréhender les soins prévalents.

4.3.3.2. Les liens stage/IFSI

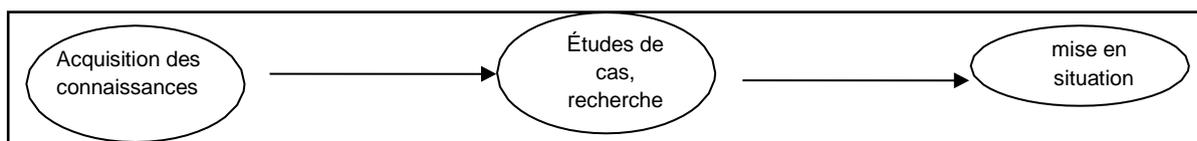
Les apprentissages de la pratique se font en stage et à l'IFSI. La pratique ne se réduit pas à la réalisation d'actes ou de techniques mais se réfère à l'acquisition de savoirs et d'attitudes professionnels.

Les apprentissages théoriques se font à l'IFSI et en stage.

« Les savoirs ne sont pas tous « théoriques ». Il n'existe pas de pratique sans théorie : la théorie n'est pas « au-dessus » de la pratique : les savoirs circulent. La compétence s'acquiert par le va-et-vient entre les savoirs connus et les expériences concrètes sur le terrain ». (Vial, M. 2012)

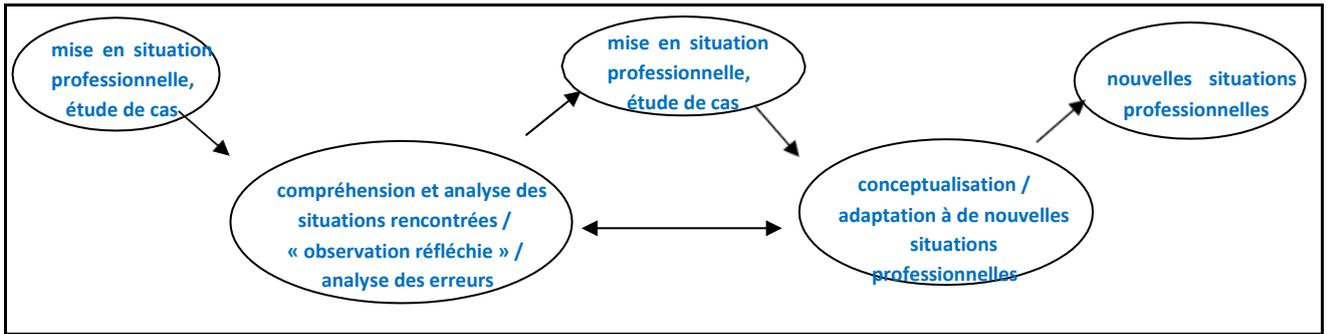
Dans l'alternance, deux processus d'apprentissage (Coudray et Gay, 2009, p.43-44) sont combinés ; vous pouvez être plus à l'aise dans un mode ou dans un autre.

- Le processus d'apprentissage 1 vous amène à appliquer des connaissances dans des situations professionnelles étudiées à l'IFSI ou vécues en stage.



Processus d'apprentissage 1 : « Assimilation des connaissances / organisation de l'information / application »

- Le processus d'apprentissage 2 vous conduit à créer des savoirs à partir de situations professionnelles rencontrées. Il nécessite la prise de recul pour analyser l'expérience.



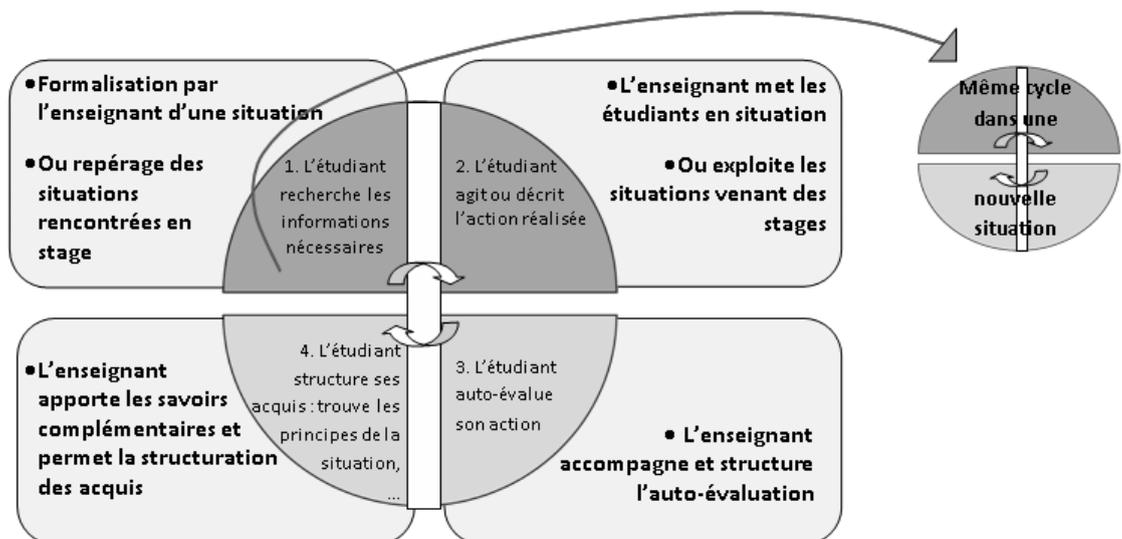
Processus d'apprentissage 2 : « Apprentissage par l'expérience à partir de situations concrètes »

4.3.3.3. La construction des savoirs professionnels

Vous construisez vos savoirs professionnels à partir d'un maillage issu de la confrontation des expériences à l'IFSI et en stage. Vos apprentissages sont constitués par un travail réflexif et d'analyse de votre vécu et une transformation de votre expérience en connaissances.

Des savoirs peuvent être appréhendés par la confrontation avec la réalité professionnelle donc en stage ; d'autres nécessitent un temps de recul, de confrontation, d'élaboration et sont acquis plus facilement à l'IFSI.

L'analyse de l'écart entre la réalité professionnelle approchée en stage et la théorisation réalisée à l'IFSI est source d'apprentissage.



4.3.3.4. La place de l'étudiant dans l'alternance

Dans cette alternance, votre objectif prioritaire est de relier votre vécu de formation, vos observations de stage, vos expériences professionnelles et les connaissances théoriques.

Cette dynamique d'apprentissage vous permet de construire des compétences professionnelles.

Vous devenez compétent lorsque vous êtes capable de transférer vos apprentissages dans des situations nouvelles.

Vous construisez progressivement votre identité professionnelle ; celle-ci se bâtit par un questionnement sur vous-même, par l'analyse des expériences de formation, par la rencontre de professionnels à l'IFSI et en stage.

Cette alternance dite « intégrative » n'est pas la juxtaposition de lieux de formation. Cela requiert de votre part, de celle des formateurs de l'IFSI et des formateurs des stages, de travailler à la mise en lien des différents éléments d'apprentissage.

C'est vous qui vivez l'alternance, le va-et-vient entre les deux sources de savoirs, pour mieux articuler les apprentissages entre les deux milieux apprenants.

4.3.3.5. L'analyse des situations professionnelles

La formation s'appuie sur la mobilisation de situations professionnelles.

« Une situation est une tranche temporelle découpée dans l'exercice d'un métier. Elle comprend le contexte et s'organise autour d'un événement qui vient perturber le plan d'action initial. Cet événement oblige à mobiliser des compétences. » (Vial et Caparros-Mencacci, 2007)

L'analyse de situations est mobilisée à différents niveaux de la formation, lors des travaux dirigés, notamment pour les UE intégratives, en suivi pédagogique individuel, lors des analyses collectives de situations de stages, en stage (notamment lors des accompagnements cliniques), lors des temps d'autoévaluation, pour faciliter le développement des compétences.

4.3.3.6. Les modalités d'organisation des stages à l'IFSI du CHU

La gestion des stages est organisée pour chaque année universitaire en inter IFSI Sud Loire avec les IFSI de l'Hôpital du Gier, de la Croix Rouge Française (CRF), de Montbrison et du CHU, en fonction des capacités d'accueil fixées par les lieux de stage.

Les stages regroupent des disciplines professionnelles et des organisations institutionnelles variées ayant toutes un intérêt pédagogique pour votre formation.

Ces lieux de stage sont situés géographiquement sur la zone suivante : région stéphanoise, plaine du Forez, Monts du Lyonnais, vallée du Gier, vallée de l'Ondaine, Pilat, Haute Loire. L'attribution des stages est organisée par les coordinatrices des stages et les formateurs d'année en charge de cette mission à partir du potentiel de stages (nombre de places de stages par discipline). Ces attributions tiennent compte de votre parcours et des places disponibles.

Dans cette organisation, chaque formateur des différents IFSI, est référent de plusieurs lieux de stage. A ce titre, il rencontre les équipes pour échanger sur les conditions de l'encadrement en stage et il organise des temps d'apprentissage appelés « accompagnements cliniques », adressés à tous les étudiants paramédicaux présents.

Pendant votre formation, vous devez réaliser 4 types de stage (Annexe de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, 2009) ¹:

- Soins de Courte Durée (SCD)
- Soins en Santé Mentale et en Psychiatrie (SMPSY)
- Soins de Longue Durée et Soins de Suite et de Réadaptation (SLD)
- Soins Individuels ou Collectifs sur des Lieux de Vie (SICLV).

En deuxième année, vous serez amené à faire le service sanitaire des étudiants en santé (SSES), en collaboration avec d'autres étudiants futurs professionnels de santé.

¹ Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. (2009). Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044>.

4.4. Le référentiel de certification

Le référentiel de certification est l'ensemble des situations d'évaluations organisées pour attester des acquisitions nécessaires pour exercer la profession d'infirmier.

4.4.1. La validation des compétences

La validation de chaque compétence repose sur :

- la validation des différentes UE de savoirs,
- la validation des compétences mises en œuvre en stage.

4.4.1.1. Les évaluations théoriques

Chaque UE donne lieu à une évaluation conformément à la réglementation.

Les évaluations ont pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs de chacune des UE. Le premier cours de l'UE est un temps de présentation; il vous permet d'identifier les axes forts de l'UE, les modalités pédagogiques mises en place et les caractéristiques de l'évaluation.

Les évaluations, suivant les UE, ont une (ou des) caractéristique(s):

- Des contrôles individuels en temps limité sur table ou en distanciel
- Des évaluations réalisées en groupe
- Des évaluations nécessitant de recueillir des données pendant les stages
- L'élaboration de dossiers, d'un mémoire
- Des oraux
- Des évaluations en situation simulée

Résultats des évaluations :

Avant que les résultats vous soient communiqués, un jury de notes se réunit. Il analyse les résultats de la promotion et les difficultés rencontrées. Aucune note ne sera communiquée avant le jury de notes.

Les résultats (sauf ceux du semestre 6) sont ensuite publiés. La liste anonymisée des résultats est communiquée sur la plateforme numérique.

Ces résultats sont provisoires seule la CAC valide d'attribution des ECTS. Des remédiations, si nécessaire, peuvent vous être proposées pour vous accompagner dans la préparation des épreuves de rattrapage.

4.4.1.2. Les évaluations des stages

A l'issue de chaque stage, le tuteur et/ou le maître de stage et les professionnels de proximité portent une évaluation sur le stage réalisé.

D'une part, ils évaluent pour chaque compétence, le niveau d'atteinte des critères. D'autre part, ils apportent une appréciation littéraire sur le stage en repérant en particulier les points positifs et les axes d'amélioration.

Cette évaluation est réalisée au cours d'un entretien. Attention, une compétence est acquise en situation spécifique, ce qui implique qu'elle peut ne plus être acquise sur un autre temps de stage.

Il sera précisé par le référent pédagogique les notions de compétences acquises, en cours d'acquisition, non mobilisée. Un échange pédagogique régulier tout au long des 3 années de formation vous permettra de vous situer dans ces acquisitions et/ou validation des compétences.

Le formateur, référent pédagogique, analyse les compétences développées en stage avec vous. Cette analyse est réalisée en prenant en compte les données suivantes :

- ✓ Votre parcours antérieur en formation, votre vécu, votre évolution en formation
- ✓ Le bilan de stage,
- ✓ La spécificité et le contexte du lieu de stage.

Les données examinées par le cadre de santé formateur pour réaliser l'analyse du bilan de stage sont:

- ✓ L'appréciation du bilan de stage faisant apparaître les éléments positifs et les axes d'amélioration ;
- ✓ Les éléments de compétences acquis ou non en fonction du niveau d'étude et du lieu de stage ;
- ✓ La progression par rapport à l'acquisition des compétences au regard des stages antérieurs, ainsi que l'atteinte des objectifs fixés ;
- ✓ Votre expression par rapport à votre stage ;
- ✓ Le présentéisme en stage (absences supérieures à 20 %, absences ponctuelles) ;
- ✓ Une interpellation des professionnels de santé.

En cas de nécessité, une rencontre tripartite (étudiant, formateur, cadre supérieur) peut être organisée à la demande de chacune des parties pour porter un regard pluriel sur la situation.

Les ECTS liés au stage sont attribués par la commission d'attribution des crédits (CAC) après l'analyse du bilan de stage, par le cadre de santé formateur, référent pédagogique.

L'attribution des ECTS conformément à la réglementation suit les règles reprises dans le tableau suivant.

Caractéristiques des stages sur un même semestre	Attribution des ECTS
Même service, une seule fiche d'acquisition des compétences en stage	0 ou 10 ECTS
Même service, encadrement par deux équipes indépendantes, deux fiches d'acquisition des compétences en stage	0, 5 ou 10 ECTS, au prorata du nombre de semaines réalisées
Deux stages dans des services du même type (SCD, santé mentale, SLD ou lieux de vie), deux fiche d'acquisition des compétences en stage	0, 5 ou 10 ECTS, au prorata du nombre de semaines réalisées
Deux stages dans des services n'appartenant pas au même type, deux fiche d'acquisition des compétences en stage	0, 5 ou 10 ECTS, au prorata du nombre de semaines réalisées

4.4.2.L'attribution des ECTS

A l'issue de chaque semestre et à l'issue des rattrapages, une Commission d'attribution des Crédits (CAC) est programmée.

Présidée par le directeur de l'IFSI ou son représentant, elle est composée à l'IFSI du CHU de :

- 4 soignants qui exercent des fonctions de tuteur ou de maître de stage dans des lieux différents.
- Un représentant de l'Université Jean Monnet.
- Un universitaire participant à la formation à l'IFSI
- 4 formateurs de l'IFSI : 1 formateur par année et la formatrice coordinatrice de stage.
- D'autres personnes y participent, avec voix consultative et sans prendre part à la décision : cadre supérieur de santé, adjoint des cadres et/ou secrétaire.

Les situations des étudiants y sont analysées. Si nécessaire, le formateur référent du suivi pédagogique expose votre situation pour éclairer les décisions de la CAC. En fonction des résultats, les ECTS sont attribués.

4.4.3.Les sessions de rattrapages

Pour chaque UE et pour chaque stage, une ou des sessions de rattrapage sont organisées. Vous êtes informé via la plateforme numérique, des modalités, date, horaire et lieu.

En cas de rattrapage d'une UE de l'année précédente, vous pouvez assister aux cours, en accord avec le responsable de l'UE et de votre référent pédagogique. Ces temps ne sont pas déduits des heures de stage.

Les conditions de passage d'une année à l'autre sont fixées règlementairement (voir référentiel de formation).

Pour être présenté au jury du diplôme d'Etat, il est nécessaire d'avoir obtenu les 150 crédits du semestre 1 au semestre 5.

Le nombre de sessions de rattrapage, sans redoublement, diffère suivant les semestres.

	Nombre de sessions possibles pour la présentation au DEI à l'issue de 3 ans, en juillet	Nombre de sessions possibles pour la présentation au DEI à l'issue de 3 ans et 3 mois en décembre
UE des semestres 1 et 2	4	4
UE des semestres 3 et 4	3	4
UE du semestre 5	2	2
UE du semestre 6	1	2

Pour les stages, les périodes de rattrapages varient suivant les situations.

Les modalités de rattrapage des stages sont définies par l'équipe pédagogique en fonction de votre niveau d'acquisition des compétences.

4.4.4. Le diplôme d'Etat et le grade licence

4.4.4.1. Le jury régional

A l'issue du semestre 6, si vous obtenez les 150 crédits du semestre 1 au semestre 5, si vous avez réalisé l'ensemble des stages et présenté l'ensemble des évaluations du semestre 6, votre dossier sera présenté devant un jury régional nommé par arrêté du préfet de région et présidé par le Directeur Régional de la DREETS

Si l'ensemble des crédits du semestre 6 vous est attribué, vous obtenez le diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI), un Europass vous est également remis.

Dans la mesure où vous obtenez le DEI, le grade licence vous est octroyé par le représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce qui peut vous permettre de poursuivre des formations universitaires.

4.4.4.2. L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

Elle vous est remise à l'issue de la formation, sous couvert de l'obtention de l'UE 4.3 S2 et de la participation active à la formation complémentaire dispensée au semestre 6.

5. Organisation de l'année scolaire 2024-2025 pour la P61

Vous intégrez une formation en alternance, professionnelle et professionnalisante. Celle-ci se déroule sur trois ans ; Cette première année amorce la construction de votre identité professionnelle.

La profession s'appuie sur des valeurs humaines que vous allez découvrir et devrez développer.

Les apprentissages de cette année ont pour objectifs de connaître la profession, de vous connaître vous-même et aller à la rencontre de l'autre.

Les moyens mis en œuvre par les formateurs de L1 s'appuient sur un cadre institutionnel et des valeurs (l'écoute, le respect de l'autre, le droit à l'erreur) pour créer un climat de confiance.

La posture d'étudiant infirmier suppose de pouvoir s'étonner, se questionner, dans l'écoute et le respect de l'autre. Ceci pour être acteur de sa formation.

La première année de formation est l'occasion de s'inscrire dans un groupe. La diversité des parcours et des points de vue est une richesse et une ressource pour chacun. Cela permet la complémentarité, l'échange et la solidarité et la bienveillance.

Le début de formation invite chaque étudiant à :

- ✓ S'étonner, poser un regard neuf, qui questionne de façon critique ;
- ✓ Se laisser déstabiliser, accepter de perdre ses repères, les renforcer ou d'en construire d'autres ;
- ✓ Entrer dans une démarche inductive. Elle mobilise l'énergie et les capacités réflexives pour travailler à partir de ses potentiels : personnalité, ressources, connaissances, expériences... Cela nécessite de savoir, pouvoir et vouloir apprendre. Cette démarche demande une implication et un engagement des deux parties : étudiant et formateur ou intervenant ;
- ✓ Confirmer ou non son projet professionnel par la confrontation à la réalité de la profession dans son contexte actuel ;
- ✓ Initier la construction d'une identité professionnelle ;
- ✓ Commencer à intégrer le corps professionnel infirmier ;

L'équipe pédagogique a fait le choix de travailler sur l'expression des représentations, la confrontation de celles-ci à celles des autres : pairs en formation, formateurs, intervenants, professionnels de différents secteurs, personnes interviewées ou rencontrées, auteurs...

Les orientations pédagogiques s'articulent autour de 3 axes :

- Découvrir la profession : son histoire, ses codes, son vocabulaire...
- Apprendre à mieux se connaître et parler de soi, dans une perspective professionnelle : valeurs, ressentis, motivations, vécus...
- Découvrir « l'Autre » en allant à sa rencontre : « l'Autre » qui peut être étudiant, professionnel, personne soignée, membre de l'entourage...

5.1. Les moyens mis en œuvre pour atteindre les orientations pédagogiques de la première année

L'orientation des apprentissages s'organise autour des Unités Intégratives pour tous les semestres de formation.

Au semestre 1, l'Unité Intégrative 5.1 S1 « Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens » reprend **les apports théoriques et cliniques** du premier semestre. Elle met l'accent sur la compétence 3 « Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ».

Au semestre 2, l'Unité Intégrative 5.2 S2 « Evaluation d'une situation clinique » met l'accent sur la compétence 1 « Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier » en mobilisant **l'ensemble des apprentissages théoriques et cliniques** de la 1^{ère} année de formation.

La totalité des Unités d'Enseignement ainsi que le travail réalisé en stage et autour du stage (objectifs de stage, analyse de situation, suivi pédagogique, accompagnement clinique...) alimentent l'acquisition des compétences.

Contenu de la première année

Un focus sera mis sur le cadre de la profession, ses valeurs et la responsabilité infirmière (U.E 1.3 S1, U.E 2.10 S1, UE 2.11S1 et UE 4.5 S2).

En parallèle, vous débuterez la construction de votre identité professionnelle en apprenant à mieux vous connaître et par l'adoption d'une posture réflexive. Cet axe sera travaillé en particulier au travers des stages et des U.E 1.1 S1, 6.1 S1, 2.3 S2 et 3.1 S1 et S2.

Ces éléments vous ouvriront à la découverte de « l'Autre ». L'acquisition de connaissances en sciences biologiques (U.E 2.1 S1, 2.2 S1, 2.4 S1, 2.11 S1, 2.6 S2, 4.3 S2 et 4.4 S2), sciences humaines (U.E 1.1 S1 et S2, U.E 1.3 S1) et les apports en sciences et techniques infirmières (U.E « cœur de métier » : UE 3.1 S1 et S2, U.E 4.1 S1, U.E 4.2 S2) contribueront à la découverte de « l'Autre » dans ses dimensions bio-psycho-sociales.

Par conséquent, l'ensemble des U.E travaillées en première année permet de développer des capacités de réflexion, d'analyse et d'argumentation indispensables à la profession.

Cette première année de formation doit vous permettre de développer particulièrement les compétences à :

- accompagner la personne dans ses soins quotidiens,
- utiliser le raisonnement et la démarche clinique infirmiers afin de parvenir progressivement à l'évaluation des situations cliniques.

« Acquérir les assises d'un métier, c'est passer de la tâche assignée – quelle qu'en soit sa nature – à la capacité d'identifier, de nommer, d'explicitier l'activité que représentent les soins infirmiers. C'est en faire apparaître les effets, tant socio-sanitaires qu'économiques, et en dégager des savoirs. » (Collière, 2001) ²

² Collière, M.F. (2001). *Soigner... Le premier art de la vie* (2e éd.). Paris : Masson.

5.2. Organisation générale de l'année

La 1^{ère} année comporte 40 semaines de formation qui s'échelonnent du 2 septembre 2024 au 04 juillet 2025 et se répartissent de la manière suivante :

- 15 semaines de formation en stage. **Les stages de rattrapage auront lieu du 07/07/2025 au 01/08/2025.**
- 25 semaines de formation à l'IFSI. **Les rattrapages théoriques auront lieu la semaine du 07/07/2025 au 11/07/2025.**
- 12 semaines de vacances qui se répartissent comme suit :
 - ✓ du vendredi 23 décembre 2024 au soir au lundi 06 janvier 2025 au matin
 - ✓ du vendredi 28 février 2025 au soir au lundi 10 mars 2025 au matin
 - ✓ du vendredi 18 avril 2025 au soir au lundi 28 avril 2025 au matin
 - ✓ du vendredi 4 juillet 2025

⇒ **Semestre 1** : Période du 2 septembre 2024 au 31 janvier 2025 inclus, soit 20 semaines :

- 5 semaines de formation en stage.
- 15 semaines de formation à l'IFSI.
- 2 semaines de vacances.

La récupération des jours chômés est la suivante :

Promotion	Jours fériés pendant le temps de cours	Jours fériés pendant le temps de stage
1 ^{ère} Année P61	Vendredi 1/11/24	Lundi 11/11/2024

⇒ **Semestre 2** : Période du 3 février 2025 au 05 juillet 2024 inclus, soit 20 semaines :

- 10 semaines de formation en stage.
- 10 semaines de formation à l'IFSI.
- 1 semaine de vacances.

La récupération des jours chômés est la suivante :

Promotion	Jours chômés ou fériés pendant le temps de cours	Jours chômés ou fériés pendant le temps de stage
1 ^{ère} Année P61	Jeudi 1/05/2025 Jeudi 8/05/2025	Jeudi 29/05/25 Vendredi 30/05/25 Lundi 9/06/2025

5.3. Spécificité des stages

Les stages sont attribués aux étudiants, par les coordinatrices des stages et les formatrices

référentes des stages pour l'année.

Le stage du semestre 2, scindé en deux périodes, se déroule, autant que possible, sur un même lieu de stage.

Cf. Annexe 2 : Procédure concernant l'affectation des stages. Extrait destiné aux étudiants.

Cf. Annexe 3 Calendrier de mise en stage des promotions IDE pour 2024/ 2025. Extrait concernant les étudiants de 1ère année.

5.4. Evaluations théoriques

Les modalités et les semaines des évaluations théoriques du semestre 1 sont présentées en Annexe 4.

5.5. Dates des CAC (sous réserve)

Le vendredi 14 mars 2025	pour le semestre 1,
Le vendredi 4 juillet 2025	pour le semestre 2,
Le vendredi 29 août (à confirmer)	pour les rattrapages des semestres 1 et 2.

5.6. Suivis pédagogiques individuels

Trois entretiens obligatoires sont programmés en 1ère année avec le formateur référent pédagogique.

Des entretiens supplémentaires peuvent être programmés à votre demande ou celle du formateur.

5.7. Analyse de vécu de stage - analyse collective des situations de stage

Ce temps permet l'expression du vécu de stage et l'analyse des situations rencontrées (AVS et ACSS) Quatre rencontres sont prévues, au cours de la première année de formation, en aval d'une période de stage, entre les étudiants de 1ère année et leur référent pédagogique, de façon collective.

5.8. Rencontres entre étudiants, équipe pédagogique et/ou direction

Des temps de rencontres des étudiants par promotion avec l'ensemble des acteurs internes à l'institut de formation sont prévus au cours de la scolarité.

Les finalités recherchées sont :

- D'avoir un dialogue ouvert et respectueux, constitutif de la professionnalisation infirmière.
- De faire évoluer le dispositif de formation que nous vous proposons.

D'autres temps peuvent être programmés à votre demande, celle des formateurs ou de l'équipe de direction.

5.9. Points – communication

Ce sont des temps d'échanges institutionnels qui favorisent la rencontre entre votre promotion et l'équipe pédagogique. Ils visent à faciliter le travail en commun (étudiants, équipe pédagogique, administrative, d'entretien, de direction, intervenants...). Vous êtes incités à aborder tout sujet qui vous semble important : projets, formation à l'institut ou en stage...

Ces temps ont lieu au minimum deux fois par période de 5 semaines à l'institut.

5.10. Bilan de semestre

Chaque fin de semestre vous serez invités à répondre individuellement à un questionnaire de satisfaction et à faire remonter vos remarques sur

- l'organisation de la formation ,
- la vie à l'IFSI ,
- l'accompagnement et l'encadrement à l'IFSI ,
- les stages,
- les enseignements réalisés propres au semestre concerné .

L'analyse de vos remarques et les réponses éventuelles des formateurs de l'année seront partagées en promotion complète .

5.11. Temps de régulation - Bilan d'année

5.11.1. *Le temps de régulation*

Réalisé en fin de semestre d'automne, c'est une instance tripartite (étudiants, équipe pédagogique, équipe de direction) permettant de réajuster les dispositifs de formation afin de vous accompagner dans votre parcours de professionnalisation et faciliter les apprentissages.

Les objectifs sont de permettre :

- votre expression,
- aux formateurs et aux membres de la direction de prendre acte des observations émises,

- aux formateurs d'avoir des éléments de compréhension du vécu de la formation et du climat social de la promotion,
- aux membres de la direction de rencontrer les promotions et de réajuster la mise en œuvre du projet pédagogique.

5.11.2. Le Bilan d'année

Il est quant à lui réalisé en fin d'année scolaire , et poursuit les mêmes objectifs que le temps de régulation en ce centrant sur l'évaluation de vos apprentissages et de vos expériences en formation .

Il donne lieu a un temps d'échange entre étudiants, formateurs et équipe de direction. Les réajustements envisagés seront ,si nécessaire, reportés sur l'année de L 1 qui vous succédera .

Ce bilan balaye l'ensemble de votre première année de formation.

5.11.3. Modalité des Temps de régulation et bilan d'année

Ces temps sont réalisés en présentiel avec l'ensemble de la promotion, ils sont obligatoires. Ils permettent une expression collective de la promotion.

Ils s'organisent en plusieurs temps dont obligatoirement un temps de préparation en sous groupes d'étudiants et un temps de restitution et d'échanges avec les CDS de l'année de formation et la direction .

L'organisation de ces temps vous sont communiqués en amont .

5.12. Temps de rencontre équipe de direction - délégués

La Direction prévoit des temps de rencontre avec les délégués de la promotion, au moins trois fois par année de formation.

ANNEXES

Annexe 1

Répartition des UE par compétences et par semestre pour chaque année.

Annexe 2

Procédure concernant l'affectation des stages. Extrait destiné aux étudiants.

Annexe 2.1

Demande de changement de lieu de stage (Recto).

Demande de changement de lieu de stage dans le cas d'une permutation (verso).

Annexe 2.2

Demande de changement de type de stage.

Annexe 2.3

Guide d'évaluation des conditions apprentissages de stage.

Annexe 3

Evaluations théoriques du semestre 1 et 2.

Annexe 4

Structure 2024/ 2025

Annexe 1-

Répartition des UE par compétences sur la 1^{ère} année

COMPETENCES	UE
C1 - Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	3.1 – S1 et S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière
	5.2 – S2 Evaluation d'une situation clinique
	2.3 – S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie
C2 - Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	3.2 – S2 Projet de soins infirmiers
C3 - Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	2.10 – S1 Infectiologie, hygiène
	4.1 - S1 Soins de confort et de bien être
	5.1 – S1 Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
C4 - Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	2.1 – S1 Biologie fondamentale
	2.2 – S1 Cycle de la vie et grandes fonctions
	2.11 – S1 Pharmacologie et thérapeutiques
	2.4 – S1 Processus traumatiques
	2.6 – S2 Processus psychopathologiques
	4.3 – S2 Soins d'urgence
	4.4 – S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
C5 - Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	1.2 – S2 Santé publique et économie de la sant
C6 - Communiquer et conduire une relation	– S1 et S2 Psychologie – sociologie – anthropologie
	4.2 - S2 Soins relationnels
C7 - Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique	1.3– S1 Législation, éthique, déontologie
	4.5 –S2 Soins infirmiers et gestion des risques
	6.1 – S1 Méthodes de travail
	6.2 – S1 et S2 Anglais

Annexe 2-procédure concernant l'affectation des stages en formation infirmière (extrait)

PRINCIPES GENERAUX

Les coordinatrices de stage de l'Institut de Formation :

- Construisent, gèrent et négocient les potentiels de stage en inter Instituts de Formation Sud Loire.
- Réalisent les démarches de recherche pour tous lieux de stage autres que ceux existants, notamment quand le nombre de stages dans la discipline est insuffisant.

Les formateurs référents pédagogiques :

- Peuvent faire des propositions d'orientation de discipline de stage en tenant compte des parcours de l'étudiant.

En référence aux principes pédagogiques énoncés dans les textes du programme de formation infirmière (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, 2009)³, les stages 2, 3, 4, et 5 d'une durée de 10 semaines se déroulent dans la mesure du possible sur le même lieu de stage.

AFFECTATION DES ETUDIANTS EN STAGE

Les coordinatrices de stage et les formateurs référents de stage par année

Affectent les étudiants sur les lieux de stage en tenant compte des orientations pédagogiques et des besoins de l'étudiant.

- Informent les étudiants sur les critères de choix et lieux d'affectation, si possible au moins 1 mois avant le début de stage.
- Proposent aux étudiants de consulter la version informatique des livrets d'accueil des étudiants infirmiers en stage disponibles en salle multimédia.
- Fixent, aux étudiants, une date limite ainsi que les modalités de demande de changement d'affectation.
- Demandent aux étudiants d'appeler le lieu de stage 10 à 15 jours avant le début du stage.

³ Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. (2009). Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044>

CHANGEMENT DE LIEU DE STAGE

- La demande de changement de lieu de stage peut être à l'initiative des étudiants, des référents pédagogiques, de la coordinatrice de stage, des membres de la direction ou des maîtres de stage.
- Les étudiants qui souhaitent une permutation de stage respectent la procédure ci-dessous et renseignent le verso de l'ANNEXE N°2.1.
- Les motifs de changement doivent être argumentés sur des critères pédagogiques.
- La distance kilométrique entre le lieu de stage et l'habitation de l'étudiant ne peut être un motif recevable pour solliciter un changement.

L'étudiant

- Argumente sa demande, par écrit en complétant le recto de l'ANNEXE N°2.1 lors d'un entretien avec le formateur référent pédagogique.

Le formateur référent pédagogique

- Évalue la recevabilité de la demande au regard des apprentissages,
- Transmet le recto de l'ANNEXE N°2.1 aux coordinatrices de stage pour étude de faisabilité.

Les coordinatrices de stage et les formateurs référents de stage par année

- Vérifient la faisabilité.
- En informent les personnes concernées.

CHANGEMENT DE TYPE DE STAGE

Pour une demande de changement de type de stage faite par l'étudiant et/ou le formateur référent pédagogique, ceux-ci sollicitent un rendez-vous avec la cadre supérieure de santé, responsable de la formation IDE pour validation et lui transmettent l'ANNEXE N°2.2.

NB : Le parcours de certains étudiants peut être modifié par les coordinatrices de stage, en raison des contraintes de potentiel. Auquel cas, les étudiants et leur référent pédagogique sont informés dans les plus brefs délais.

ANNULATION D'ACCUEIL EN STAGE

Lorsqu'il y a une annulation d'accueil par les professionnels encadrants :

Les coordinatrices de stage et les formateurs référents de stage par année en accord avec le référent pédagogique

- Informent le(s) étudiant(s) concerné(s).
- Proposent, aux étudiants concernés, d'autres lieux de stage et procèdent à l'affectation.

Annexe N° 2.1 : Demande de changement de lieu de stage- RECTO

A REMPLIR PAR L'ETUDIANT

NOM :

PRENOM :

PROMOTION :

DATE :

FORMATEUR REFERENT PEDAGOGIQUE :

**PERIODE DE STAGE CONCERNEE : STAGE
ATTRIBUE INITIALEMENT :**

ARGUMENTATION DU SOUHAIT D'UN NOUVEAU STAGE :

AVIS DU REFERENT PEDAGOGIQUE :

Date :

AVIS DE LA COORDINATRICE DE STAGE:

Date :

Annexe N° 2.1 : Demande de changement de lieu stage dans le cas d'une permutation VERSO

DATE :

SEMESTRE CONCERNE :

NOM :

PRENOM :

PROMOTION :

FORMATEUR REFERENT PEDAGOGIQUE :

TYPE DE STAGE INITIALEMENT PROGRAMME :

ARGUMENTATION DU SOUHAIT DE PERMUTATION :

AVIS DU REFERENT PEDAGOGIQUE :

Date :

AVIS DE LA COORDINATRICE DE STAGE :

Date :

Annexe N° 2.2 : Demande de changement de type de stage

DATE :

SEMESTRE CONCERNE :

NOM :

PRENOM :

PROMOTION :

FORMATEUR REFERENT PEDAGOGIQUE :

CURSUS INITIALEMENT PROGRAMME :

ARGUMENTATION DU SOUHAIT DE CHANGEMENT DE CURSUS:

AVIS DU REFERENT PEDAGOGIQUE :

Date :

AVIS DU CADRE SUPERIEUR de SANTE :

Date :



GUIDE D’EVALUATION DES CONDITIONS D’APPRENTISSAGE

SAISIE INFORMATIQUE COORDINATION STAGES : OUI / NON

Coordonnées du lieu de stage :

Nom du responsable d’encadrement :

Date :

Semestre de formation :

Temps de stage effectué sur ce lieu :

L’ACCUEIL

Comment l’accueil a-t-il été réalisé ?

(A quel moment, par qui, quels ont été les thèmes abordés... ?)

L’ENCADREMENT

Fonction de la ou des personnes responsables de l’encadrement :

Existe-t-il un tuteur ?

Comment l’équipe d’encadrement a-t-elle pris connaissance de vos expériences de stage antérieures ? :

Comment l’équipe d’encadrement a-t-elle pris connaissance de vos objectifs de stage ? :

Avez-vous réalisé des soins seul, sans observation des professionnels au préalable ?

Si oui, quels types de soins :

En quoi l’encadrement proposé vous semble-t-il adapté à vos compétences ?

A-t-il évolué au cours du stage ?

Des bilans de stages vous ont-ils été proposés ?

A quel rythme, avec qui, quels thèmes ont été abordés ?

LES SOINS En quoi les conditions de stage vous ont-elles permises :

- de respecter les règles d'hygiène?
(Utilisation de gants à usage unique latex / vinyl, de sets à pansements, de SHA ou savon antiseptique, de boîtes pour objets piquants et tranchants, de sacs pour déchets de soins à risque infectieux,) :

- de respecter les règles d'ergonomie ? (Utilisation de lèves malades, de matelas de transfert ...

- de faire des transmissions ?
(Utilisation du dossier patient ou d'autres supports de traçabilité...) :

- de réaliser des soins relationnels ?

AUTRES REMARQUES

Année 2024/2025

Promotion 61 1^{ère} année

Annexe 3 : EVALUATIONS THEORIQUES DU SEMESTRE 1 (Tableau Prévisionnel non contractuel)

Des évolutions et ou changements peuvent survenir sur les modalités et dates envisagées

Unités d'enseignements / Compétences	Modalités d'évaluation	Nombre d'ECTS	Particularités	Dates Horaires et dates seront confirmées ultérieurement	Durée	Lieu
UE 1.1 Compétence 6	Travail écrit individuel sur table	3	Compensable avec UE 1.3 (coefficient 2)	Semaine 5	1h30	A L'IFSI
U.E 1.3 Compétence 7	QCM et/ou QROC	2	Compensable avec UE 1.1 (coefficient 3)	Semaine 45	1h	A L'IFSI
U.E 2.1 Compétence 4	QROC et/ ou QCM	1	Compensable avec UE 2.2. (coefficient 1)	Semaine 45	1h	A l'IFSI
U.E 2.2 Compétence 4	QCM et/ou QROC	3	Compensable avec UE 2.1. (coefficient 3)	Semaine 5	1h	A L'IFSI
UE 2.4 Compétence 4	QCM et/ou QROC	2		Semaine 51	1h	A L'IFSI
U.E 2.10 Compétence 3	Ecrit individuel sur table	2	Acquise pour les professionnels AS/AP Compensable avec l'UE 2.11 (même coef)	Semaine 51	2h	A L'IFSI
U.E 2.11 Compétence 4	QCM et/ou QROC	2	Compensable avec l'UE 2.10 (même coefficient)	Semaine 5	1h	A L'IFSI
U.E 3.1 Compétence 1	Travail écrit en groupe restreint	2		Semaine 5	3h30	A L'IFSI

Unités d'enseignements / Compétences	Modalités d'évaluation	Nombre d'ECTS	Particularités	Dates	Durée	Lieu
U.E 4.1 Compétence 3	oral	2	Acquise pour les professionnels AS/AP	Semaine 51	30 min/étudiant	A L'IFSI
U.E 5.1 Compétence 3	Travail écrit en groupe restreint	2	Acquise pour les professionnels AS/AP	Semaine 5	3h30	A L'IFSI
U.E 6.1 Compétence 8 Méthodes de travail	Compte-rendu de lecture professionnelle	2		Semaine 45	Déterminée par l'étudiant	Domicile
U.E.6.2 Anglais	Présence et participation active	2		Au cours des enseignements (Contrôle continu)	20h	ED

Annexe 4 : EVALUATIONS THEORIQUES DU SEMESTRE 2 (Tableau previsionnel non contractuel)

Des évolutions et ou changements peuvent survenir sur les modalités et dates envisagées

Unités d'enseignements / Compétences	Modalités d'évaluation	Nombre d'ECTS	Particularités	Dates	Durée	Lieu
1.1 Compétence 6	Ecrit sur table en groupes restreints	2	Compensable avec l'UE 1.2 (coefficient 2)	Date communiquée ultérieurement		
1.2 Compétence 5	QCM QROC	2	Compensable avec l'UE 1.1 (coefficient 2)	Date communiquée ultérieurement		
2.3 Compétence 1	QCM QROC	2		Date communiquée ultérieurement		
2.6 Compétence 4				Date communiquée ultérieurement		
3.1/3.2 UE 3.1 Compétence 1 UE 3.2 Compétence 2	Ecrit individuel à domicile à partir d'un recueil de donnéesissudustage	UE 3.1 = 2 UE 3.2 = 1	Ces deux UE sont Compensables avec l'UE 3.1 (coefficient 2) L'UE 3.2 (coefficient 1)	Date communiquée ultérieurement		
4.2 Compétence 6	Ecrit sur table	1		Date communiquée ultérieurement		
4.3 Compétence 4	Présence et participation active	1		Date communiquée ultérieurement		

Unités d'enseignements / Compétences	Modalités d'évaluation	Nombre d'ECTS	Particularités	Dates	Durée	Lieu
4.4 Compétence 4	Epreuve individuelle en situation simulée	2		Date communiquée ultérieurement		
4.5 Compétence 7	Ecrit individuel sur table QCM QROC	1		Date communiquée ultérieurement		
5.2 Compétence 1	Oral individuel 30 mn par étudiant	2		Date communiquée ultérieurement		
6.2 Anglais	Présence et participation active	2		Date communiquée ultérieurement		

